



Réunion THD

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Date limite de réponse : le XX septembre 2022

1. Contexte et enjeux :

Réunion THD est une régie dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière ayant pour objet d'assurer la construction et l'exploitation du réseau réunionnais d'infrastructures de communications électroniques à très haut débit ainsi que la gestion de l'ensemble des infrastructures d'aménagement numériques que la Région décide de lui confier.

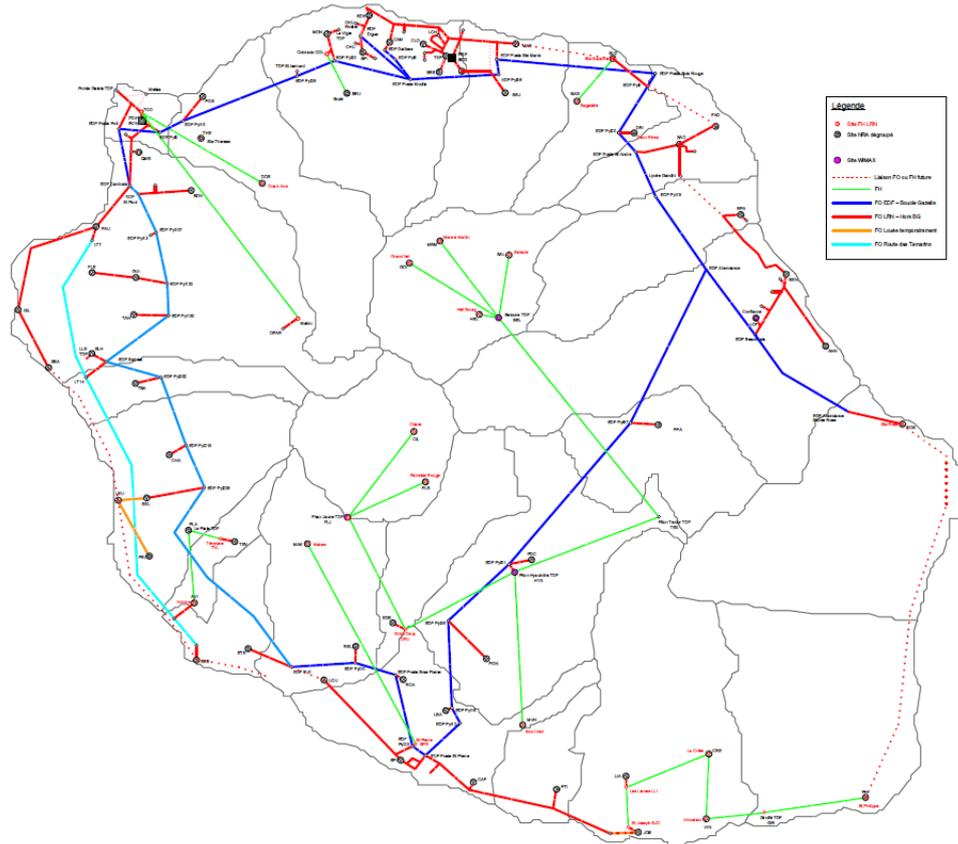
Aujourd'hui, Réunion THD est en charge du suivi de deux Réseaux d'Initiative Publique (RIP) :

- **Le réseau G@zelle** : un réseau de collecte exploité sous forme de délégation de service public jusqu'au 25 juillet 2020 dont l'exploitation a été transférée depuis par la Région à la régie.

Ce réseau est constitué d'un patrimoine de fibre optique de plus de 500 km sur le territoire régional. Il permet de raccorder les deux tiers des NRA, les ZAE et une partie des sites publics du territoire. Le réseau G@zelle est aujourd'hui le support d'un service public permettant d'offrir de manière neutre et non discriminatoire à tous les fournisseurs d'accès Internet des services de collecte (Fibre Optique Noire et Porte de collecte), des services d'accès sur cuivre pour les foyers et entreprises du territoire, des services d'hébergement, des services d'accès pour les professionnels sur fibre optique (service FttO, ci-après désignée par le nom de l'offre commerciale, Bande Passante Ethernet).

La totalité des opérateurs de l'île sont à ce jour clients du réseau G@zelle. Le développement de la concurrence a pu s'opérer de manière accélérée et harmonisée sur l'ensemble de l'île permettant l'émergence de nouveaux acteurs et d'offres de services innovantes et compétitives sur le territoire au profit des foyers et entreprises réunionnais.

A fin 2020, le réseau G@zelle est représenté ci-après :



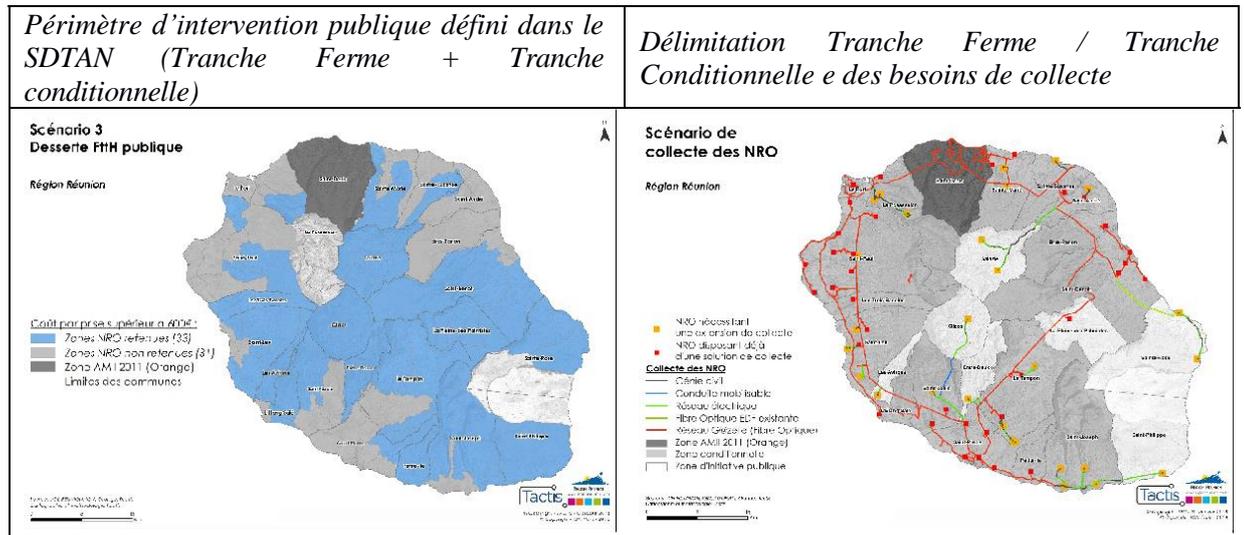
- **Le réseau FttH** : un réseau construit et exploité par Réunion THD dans le cadre du Plan France Très Haut Débit (THD), via un marché de conception-réalisation-exploitation-maintenance attribué au groupement Orange/Circet/Sogetrel en mai 2019 pour une durée de six ans.

Ce marché porte sur une tranche ferme correspondant à la « zone 100% publique » constituée des communes sur lesquelles aucune annonce n'a été faite par les opérateurs privés:

Code Insee	Communes	Locaux
97401	Les Aviron	4 847
97403	Entre-Deux	3 011
97417	Saint-Philippe	2 059
97419	Sainte-Rose	2 689
97421	Salazie	3 013
97424	Cilaos	2 965
	Total	18 584

Au-delà cette tranche ferme, une ou plusieurs tranches optionnelles (17 au maximum) pourront être affermées et les prestations commandées par bon de commande à la maille du PM ou du NRO, en fonction des éventuelles carences de l'initiative privée constatées par la Région.

A titre illustratif le périmètre des 17 tranches optionnelles simulée lors de l'élaboration du SDTAN représente un périmètre d'environ 100 000 prises FttH pour un investissement de l'ordre de 100 M€ HT.



Pour autant, Réunion THD a été alertée par le fait qu'en l'absence d'offre d'accès activé aux lignes FttH existantes au niveau régional, certains opérateurs commerciaux dits « alternatifs »¹ ne sont pas en mesure de proposer la fourniture de services de communications électroniques à destination du grand public en raison de contraintes financières trop lourdes.

Pour autant, conformément au cadre réglementaire européen et national régissant le déploiement et l'accès aux réseaux de communications électroniques², Réunion THD ne peut pas mettre en place d'offre d'accès activé sur tout son territoire :

- Via son réseau FttH, dont le périmètre est limité aux communes ;
- Sans être destinataire d'une « demande raisonnable »³ d'offre d'accès activé ou sans démontrer la carence de l'initiative privée.

C'est dans ce contexte que, afin de favoriser l'introduction de tout opérateur intéressé sur le marché de détail et de dynamiser la concurrence au bénéfice des usagers finals, Réunion THD souhaite lancer le présent AMI afin de connaître les intentions des opérateurs privés à ce sujet et d'évaluer le cas échéant les conditions de mise en place d'une offre d'accès activée sur son réseau Gazelle à l'échelle de son territoire.

¹ Cela se dit par opposition aux opérateurs d'envergure nationale, ou OCEN, tels qu'Orange, SFR, Free et Bouygues Telecom.

² Sont visées ici les lignes directrices du 26 janvier 2013 de la Commission européenne pour l'application des règles relatives aux aides d'État dans le cadre du déploiement rapide des réseaux de communication à haut débit ainsi que l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

³ Une demande raisonnable devant remplir les critères posés par la décision de la Commission européenne SA. 37183 Plan France Très Haut Débit du 7 novembre 2016

2- Objectifs et Organisation

2.1 Objectifs de l'appel à projets

L'appétence des opérateurs commerciaux locaux à la souscription d'une offre d'accès activé ne faisant pas de doute⁴, l'objectif de cet appel à projets est de consulter tous les opérateurs de réseaux afin de connaître l'ensemble de leurs offres et leurs projets de développement sur le territoire de la Réunion.

En effet, afin de ne pas porter atteinte au libre jeu de la concurrence et d'agir dans le respect des règles d'intervention publique, Réunion THD souhaite connaître :

- l'existence ou l'appétence des opérateurs privés pour la mise en place d'une offre similaire ;
- les conditions techniques et financières dans lesquelles seraient proposées cette offre ;

Et, le cas échéant, déterminer l'existence d'une carence à combler pour stimuler la concurrence sur le marché de détail au profit du grand public.

Il est d'ores-et-déjà précisé que Réunion THD n'a pris aucun engagement auprès des opérateurs locaux intéressés par l'offre et n'agira qu'en cas d'infructuosité quantitative ou qualitative des réponses apportées.

Réunion THD n'agira qu'en complémentarité des investissements privés et souhaite recueillir aujourd'hui précisément les intentions d'investissements privés assortis des garanties permettant d'en évaluer le caractère sincère et crédible.

Dans ce contexte, Réunion THD publie un résumé de son projet et invite les parties intéressées à formuler des observations.

Les résultats du présent appel à projet à destination des opérateurs privés permettront alors à Réunion THD d'obtenir les éléments de cadrage sur ses conditions éventuelles d'intervention et plus précisément :

- d'évaluer les conditions temporelles d'intervention des opérateurs ;
- les contours techniques et financiers d'une offre d'accès activé ;
- d'affiner et justifier l'intervention publique en la matière.

A cet égard, les opérateurs privés devront préciser leurs observations sur l'ensemble du périmètre envisagé par Réunion THD (cibles, opportunité, modalités).

Pour rappel, dans l'hypothèse où ces informations ne seraient pas communiquées dans le délai de **deux/trois** mois à compter de la date de publication de l'appel à projets, Réunion THD sera alors en droit de mettre en place une telle offre via son réseau Gazelle.

⁴ Plusieurs d'entre eux ayant exprimé directement et à plusieurs reprises leur besoin à Réunion THD

2.2 Organisation de l'appel à projets

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement numérique de Réunion THD et de la mise en place d'un Réseau d'initiative public (RIP) à Très haut débit sur son territoire.

L'appel à projet se déroule comme suit :

- **XX septembre 2022** : date limite de réception des dossiers de réponse par les opérateurs privés pour faire connaître leurs projets concrets de mise en place d'une offre d'accès activé sur le territoire de l'île, pour lesquels l'investissement devrait avoir démarré dans les **XX mois** et permettre un accès effectif pour tous les opérateurs dans un délai de **XX mois** à compter de la publication de l'appel à projet ;
- la réponse des opérateurs devra également être accompagnée des documents visés au §3.

Les opérateurs intéressés pourront également effectuer toute demande de précisions nécessaires auprès de celui-ci.

3. Modalités de réponse

Informations à fournir

Tout opérateur qui viendrait informer Réunion THD d'un projet d'offre d'accès à son réseau devra communiquer dans un délai de **deux/trois** mois à compter de la date de publication de l'appel à projets, un dossier comprenant nécessairement les informations ci-après :

- l'identité de l'entité (nom ou raison sociale, siège social, immatriculation au registre du commerce des sociétés ou équivalent) ;
- le nom et les coordonnées de la personne responsable de la réponse au présent appel à manifestation d'intérêt ;
- la description des caractéristiques techniques et financières de l'offre et les modalités de mise en place envisagées, et notamment :
 - Architecture et dimensionnement de la solution technique
 - Matériels envisagés
 - Solutions de collecte envisagées
 - Calendrier de déploiement
 - Calendrier d'ouverture commerciale
 - Volume de clients annuels prévisionnels sur 10 ans
 - Recettes annuelles prévisionnelles sur 10 ans
 - Coûts d'investissements annuels prévisionnels sur 10 ans

- Coûts de supervision, d'exploitation et de maintenance annuels prévisionnels sur 10 ans
- le projet de convention d'accès au réseau comprenant la souscription à un accès activé ainsi que les tarifs et les niveaux de qualité de service envisagés ;
- tout justificatif précis permettant d'assurer le caractère sincère des informations fournies ci-dessus devra être joint au dossier, tel que :
 - Spécifications techniques d'accès au service (STAS)

Modalités pratiques

Les dossiers de réponse devront être signés par un représentant légal de la société concernée - ou disposant d'un pouvoir suffisant pour engager la société en cause - et envoyés, avant le **XX septembre 2022**, sous format électronique à [courriel de Denis Fabrègue ou plateforme dématérialisée à proposer]

Les exploitants de réseau de communications électroniques souhaitant obtenir des informations complémentaires sur le présent appel à projets doivent le faire exclusivement par le moyen de l'adresse électronique [à préciser]. Des questions pourront y être posées jusqu'au [date à préciser] inclus.